

# COMMUNE DEUX RIVIERES

Le **VINGT-SEPT JUIN DEUX MIL DIX-SEPT à 19 H 30**, le Conseil Municipal convoqué le 20 juin 2017 s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Madame Colette LERMAN, Maire de Cravant.

<b>Conseillers en exercice : 25</b>	<b>Absents : 3</b>	<b>Procuration : 3</b>
<b>Maire :</b>	Colette LERMAN	
<b>Adjoints :</b>	Alain GODARD, Laurent GAUSSENS, Michèle BARY, Alain MION, George BASSAN, Dominique TILMANT, Hubert LEVEQUE	
<b>Conseillers :</b>	Fabien MONCOMBLE, André GUEDON, Bruno GUEUX, Monique LAGARDE, Luc LANDRIER, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Gérard BERTHIER, Annie LAGARDE, Valérie LEGRAND, Jean-Pierre CASSEGRAIN, Véronique PLANCHAIS, Déborah HERVE, Dominique SAVARY, Stéphane GUILLIER, Laurette NICOLLE, Dominique CHARLOT	
<b>Excusés :</b>	Pouvoir de M. André GUEDON à Mme Monique LAGARDE, pouvoir de M Bruno GUEUX à M. Gérard BERTHIER, pouvoir de Mme Annie LAGARDE à Mme Dominique TILMANT	
<b>Absents excusés :</b>	Mme Michèle BARY, M. Luc LANDRIER, M. Alain MION, M. Stéphane GUILLIER et M Jean-Pierre CASSEGRAIN	
<b>Secrétaire :</b>	George BASSAN	

====<<<>>>====

*Approbation du dernier compte rendu*

## **1- ADOPTION DU RAPPORT DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE CRAVANT 2015**

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

## **2- REVERSEMENT DES VACATIONS 2016 DU SDIS AUX SAPEURS POMPIERS**

Le SDIS a versé la somme de 1 443.99 € correspondant aux indemnités d'avril à décembre 2016 du CPI de Cravant, il convient d'attribuer à chacun des membres du CPI la somme qui lui revient telle qu'elle figure dans le tableau ci-dessous :

<b>NOM PRENOM</b>	<b>MONTANT</b>
BOUHOUTI Illyasse	4.76 €
DENOLET Florian	167.17 €
GUEUX Bruno	299.48 €
GUEUX Romain	249.80 €
GUEUX Wilfried	247.30 €
LEGOURRIEREC Kévin	97.47 €
MONCOMBLE Fabien	310.30 €
PELINI Jean-Marc	67.71 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 443.99 €</b>

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le reversement des vacations aux sapeurs- pompiers comme indiquées ci-dessus et mandatera la somme correspondante en dépenses de fonctionnement du budget de la Commune 2017 à l'article 6228.

### **3- SDEY – CREATION ET GESTION DE BORNE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES**

Ce point est reporté à un prochain conseil afin de prendre en compte les différentes remarques.

### **4- BOULANGERIE D'ACCOLAY – LOYER**

Dans le cadre du bail commercial de la boulangerie PATI'S LAND, le loyer prévu était de 350 € mensuel pendant 3 ans, et 500 € ensuite, il est demandé au conseil municipal de maintenir le loyer de la boulangerie à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 à 350 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal, ACCEPTE à l'unanimité le maintien du loyer à 350.00 € mensuel sans indexation.**

### **5- VENTE IMMOBILIERE 16 RUE DU PONT – ACCOLAY**

Monsieur le Maire délégué d'Accolay propose la vente de la maison située 16 Rue du Pont, cadastrée section AD n° 119.

Monsieur Grégory COCHEMÉ, locataire actuel souhaiterait acheter cette maison. L'estimation du service France Domaine s'élève à 51 300 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal, ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de vente de 51 300 euros à M.COCHÉME Grégory et MANDATE Madame le maire pour signer tout acte et effectuer toutes les démarches afférentes à la vente.**

### **6- SALLE DE CLASSE D'ACCOLAY – AVENANTS EN PLUS VALUE TRAVAUX ISOLATION**

Monsieur le Maire délégué d'Accolay informe le Conseil municipal de travaux complémentaires pour les travaux d'isolation de la salle de classe nécessités par l'absence de prise en compte de l'ossature métallique du plafond chauffant et de la repose des interrupteurs et prises de courant.

Le devis de ces travaux complémentaires s'élève à 1 519.20 € HT (soit 1 823.04 € TTC) par l'entreprise Chevillard, et 483.34 € HT (soit 580.00 € TTC)

Ce qui porterait la dépense totale à 25 098.51 HT (30 118.21 € TTC), pour un marché initial de 23 095.97 € HT (soit 27 715.16 € TTC).

Il est rappelé que ce projet bénéficie d'une subvention d'un montant de 5 000 € en réserve parlementaire et de 7 056 € du conseil départemental de l'Yonne.

**Après délibération du Conseil Municipal, ACCEPTE à 19 voix pour et 1 abstention l'avenant et MANDATE Madame le Maire pour signer tout document afférent.**

### **7- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB PARTICULIERS – ACCOLAY – 2EME TRANCHE**

Monsieur Dominique CHARLOT, Maire délégué d'Accolay, présente l'étude faite par l'Agence technique départementale pour le remplacement des branchements plomb du réseau de distribution d'eau potable.

Dans le centre bourg, le réseau date des années 1930 comprend encore environ 100 branchements plomb. Ces branchements posent un problème de santé publique - une analyse a révélé une teneur en plomb supérieure à la norme et motivé une demande de l'Agence régionale de Santé d'y remédier. Dans le centre bourg, les fuites détectées et réparées se produisent exclusivement sur le branchement plomb, la conduite en fonte ne présentant pas de défauts. Le diagnostic du service d'alimentation en eau potable - schéma directeur, effectué en 2013-2014 par le bureau d'études IRH, avait préconisé le remplacement des branchements plomb comme une priorité.

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal une tranche de remplacement de 111 branchements, pour un montant de 157 844 € HT de travaux et de 2 156 € HT d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les travaux correspondent à l'allée de la poterne, à la place de l'église, au Quai Saint Nicolas, à la rue André parfait Pigeonnat, à la rue de la Fontaine, à la rue de la Mairie, rue de la Poterie, à la rue de Reigny (pair n°2 au 26 – impair n°1 au 43), à la rue de Sainte-Pallaye, à la rue du Pont et à la rue Traversière.

Monsieur le Maire délégué propose le plan de financement :

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Travaux	157 844.00	Subvention de l'État - DETR (45 %)	71 029.80
assistance à maître d'ouvrage	2 156.00	Fonds propres	88 970.20
Total des dépenses	160 000.00	Total des recettes	160 000.00

**Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité le projet de travaux et le plan de financement et AUTORISE Madame le maire à demander une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 et de signer tous documents relatifs à ce projet. Les crédits seront inscrits au budget EAU.**

#### **8- SUBVENTION COMITÉ DES FETES – ACCOLAY**

Le Comité des Fêtes d'Accolay envisage de mettre en place cet été des « Chantiers Jeunes » pour les enfants entre 14 ans et moins de 18 ans. Les enfants qui voudront s'investir dans ces missions d'intérêt général auront le choix d'une semaine entre 9h et 12h du 17 au 21 juillet 2017. Ils seront encadrés par un adulte qui les guidera et les aidera. Ils recevront à l'issue de leur chantier une récompense. Afin de compenser les frais engagés par le Comité des Fêtes, il est proposé de verser une subvention complémentaire de 960 €.

**Après délibération, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité le versement d'une subvention supplémentaire au comité des fêtes d'Accolay.**

#### **9- AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DU CENTRE DE LOISIRS POUR LA RENTREE 2017, D'UNE ASSISTANTE ANIMATRICE A L'ECOLE DE CRAVANT.**

Le nombre d'enfants scolarisés à l'école maternelle de Cravant augmentera de façon significative à la rentrée 2017. De ce fait, il est nécessaire d'augmenter dès cette rentrée de 2017, les 14 heures par semaine déjà effectuées par l'animatrice qui seconde actuellement l'ATSEM pour un renforcement de la surveillance des maternelles, et des animations qui sont proposées.

Ce temps additionnel représenterait 12 heures soit pour une année (36 semaines scolaires) : 432 heures à 20.66 euros soit un coût annuel de 8 925.12 euros.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote l'augmentation de 12 heures par semaine du temps passé à l'école de Cravant par l'animatrice mise à disposition par le Centre de Loisirs.**

## **10- RESTAURATION SCOLAIRE**

Un groupe de travail constitué par Jean-Dominique Franck, Vice-Président de la communauté de communes, en charge de la compétence Petite Enfance, a réuni des représentants d'élus, d'enseignants, de parents d'élèves, du Directeur du Centre des Filous Futés, et a mené une réflexion relative aux repas servis aux écoliers :

- Sur la qualité des repas
- Sur l'opportunité d'une tarification suivant le quotient familial, au lieu d'une tarification unique, comme actuellement pratiquée.

Concernant la qualité des repas, le prestataire Elite Restauration a été associé à la réflexion et a proposé une gamme supérieure de repas comportant une part plus importante de produits Bio, de produits « faits maison », d'achats auprès de producteurs locaux. Des tests ont été faits qui se sont avérés très concluants.

La proposition d'Elite Restauration a été approuvée par le groupe de travail et conduit à une augmentation des prix des repas de 0,30€, portant le prix du repas à 3,55 €, qui paraît très raisonnable au regard de l'amélioration de la qualité et compétitif par rapport aux prix pratiqués dans d'autres communes.

- Sur ces 30 centimes d'augmentation, le groupe de travail a souhaité majoritairement la prise en charge par les communes de 10 centimes.

**Il est proposé au conseil municipal de délibérer:**

- sur la prise en charge, par la commune, de 10 centimes par repas,

**Après délibération, sur la prise en charge, par la commune, de 10 centimes par repas, le conseil municipal à 15 voix contre et 5 voix pour, REFUSE cette prise en charge.**

## **11- QUESTIONS DIVERSES**

Banderoles : Monsieur Fabien MONCOMBLE informe qu'il ne faut plus accrocher de banderoles aux deux lampadaires de la Porte d'Orléans, les mâts n'étant pas suffisamment stables.

Vitesse : Monsieur Fabien MONCOMBLE informe que dans le chemin du Colombier, les véhicules roulent trop vite.

Information d'AVIATROGLO : Monsieur LEHOUSSEL Sylvain communique le message du Président de l'association AVIATROGLO et informe du lancement d'une opération de financement participatif sur la plateforme D'Artagnan, pour un projet d'acquisition de fuselage d'un avion de la deuxième guerre mondiale, dont le modèle est rare.

Madame Déborah HERVE informe le conseil de l'inquiétude d'un administré de Cravant sur le sort des jumelages avec d'autres communes, suite à la création d'une commune nouvelle.  
En fait, la création de la commune nouvelle ne change rien, et une réponse sera publiée dans les Echos de la commune, afin de rassurer cet administré.

Madame Laurette NICOLLE demande si les autres « Cravant » de France ont été informés de la création de la commune nouvelle Deux Rivières. Une précision sera donnée dans les Echos de la commune.

Prochain conseil municipal le lundi 10 juillet 2017 à 19h30.

La séance est levée à 21 heures 45.  
Le Maire,

*C. Chauvaud*